

DECISION N° 26/2025

Prise en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OBJET – Demande d'attribution à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales de subventions nécessaires à la réalisation des projets portés par la commune

Le Maire de la Commune de LEMPDES

- **VU** le projet de travaux de rénovation et restructuration du groupe scolaire « Les Vaugondières », de la ville de Lempdes ;
- **CONSIDERANT** qu'il convient de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre du Soutien de la filière bois-énergie ;

◆ D E C I D E ◆

Article 1 Il est proposé de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre du Soutien de la filière bois-énergie, pour l'opération de rénovation et restructuration du groupe scolaire « Les Vaugondières ».

Il convient de préciser que les dépenses éligibles ne concernant que la partie chaufferie bois.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Coût total estimé du poste « Chaufferie bois et réseau technique » stade PRO DCE	152 880 €
Subvention dans le cadre du Contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques 420 € / MWH produit	18 144 €
Conseil départemental du Puy de Dôme - Soutien de la filière bois-énergie 50 € / MWH	2 160 €
Participation communale	132 576 €

Article 2 Un exemplaire de la présente décision sera transmis à Monsieur le Préfet du Puy de Dôme.

Fait à Lempdes, le 06 mai 2025.

Le Maire

Henri GISSELBRECHT

